

**Direction de la Prévention, de la Sécurité et
de la Protection**

Circonscription Sud

COMPTE RENDU

Date du conseil : 7 décembre 2016

Affaire suivie par : Madame Marilyn WOIRRET,
coordonnatrice des contrats de prévention
et de sécurité des 7^{ème} et 15^{ème} arr.,

Objet : Compte Rendu CSPDA du 7 décembre 2016

Présidence : Mairie, Commissariat, Parquet

Lieu : Mairie du 6^{ème} arrondissement

Présents	Destinataires
Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6 ^{ème} arr. Joël Retailleau, directeur de cabinet 6 ^{ème} arr. Laure BRASSEUR, substitut du Procureur Fanny JUNG, Vice-Procureur de Paris Frederi CHEYRE, chef du 3 ^{ème} district, commissaire central des 5 ^{ème} et 6 ^{ème} arr. Geneviève LEVEBRVE, Juges des Enfants Ramona STRACHINARU, Unité d'Aide aux Sans-Abri Hubert ROUCHER, DASES Patrick GOMEZ, chef de la circonscription Sud (6, 7, 14, 15 ^{ème}) de la DPSP Marilyn WOIRRET, adjointe au chef de circonscription chargée des partenariats, coordinatrice des CSA des 6, 7, 14 et 15 ^{ème} arr., DPSP	Les membres du CSPDA
<u>Élus présents :</u> Jean-Charles BOSSARD, premier adjoint au Maire Anne-Sophie GODFROY-GENIN, adjointe au Maire chargée des relations avec les universités et déléguée à l'innovation et à la recherche Marie-Thérèse LACOMBE, conseillère d'arrondissement déléguée à l'économie sociale et solidarité, à la santé et à la prévention Martine CHEVALIER AULAGNIER, Conseillère d'arrondissement	

Ouverture par Monsieur LECOQ qui remercie les membres de leur présence.

- **Adoption du compte rendu de la réunion plénière du 5 octobre 2015**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Présentation du bilan d'activité des services de police depuis octobre 2015 par Frederi CHEYRE, commissaire central des 5 et 6^{ème} arr.

Monsieur CHEYRE rappelle, en préambule, la façon dont les policiers rédigeaient des rapports au cours de leur journée avant 2006. Ceux-ci étaient lus le lendemain par le commissaire de police et les officiers afin d'en dégager les éléments importants et de donner des instructions inhérentes. Il n'y avait pas la possibilité de quantifier l'activité de ces policiers. La mise en place de mains courantes informatisées (MCI) dès 2006 a permis de pallier cette question du quantitatif. Cela a permis de développer des informations chiffrées et statistiques sur des territoires donnés, quant aux types de missions, domaines d'intervention, types d'infractions etc.

Monsieur CHEYRE déroule la présentation des activités des policiers des 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements et plus spécifiquement sur le 6^{ème} arrondissement pour la période octobre 2015 – octobre 2016 en s'appuyant sur la MCI.

Le lien avec le CSPDA est d'avoir voulu faire entrer les fiches actions du CPSA dans l'activité des policiers.

Deux pôles ont été créés :

- pôles d'action territoriaux : on considère que sur le 6^{ème} arr. il y a des quartiers différents concernés par des fiches actions (l'arrondissement a été découpé en 4 zones géographiques. La zone touristique Monnaie / Saint-Michel, le Marché Saint-Germain (qui inclut la Rue de la Soif), le Luxembourg / Observatoire (jardins Marco Polo, Observatoire avec regroupement de jeunes et nuisances) et enfin, la Passerelle des Arts).
- pôles d'action dynamiques, transversaux, qui s'appliquent sur l'ensemble de l'arr. (exemple : violences faites aux femmes). 6 fiches action sont mises en œuvre :
 - Lutter contre les violences faites aux femmes et contre les violences intrafamiliales.
 - Renforcer la sécurité des séniors.
 - Mieux partager l'espace commun.
 - Actions en milieu scolaire.
 - Lutter contre l'insécurité routière.
 - Réduire les conflits de voie publique induis par la grande précarité de certaines personnes.

Voici donc les thèmes transversaux qui s'appliquent au 6^{ème}. Monsieur CHEYRE ajoute deux axes qui portent atteinte à la tranquillité publique, importants pour l'appréhension du sentiment d'insécurité / sécurité.

- Lutter contre les comportements dangereux ou gênants.
- Lutter contre les comportements perturbants.

1) Étude des pôles d'action territoriaux

Zone touristique Monnaie / Saint Michel

Actions entreprises / fiches actions qui concernent ce territoire particulier :

- Prévenir les conduites à risque / addictives : cannabis, alcool.
- Renforcer la sécurité des touristes.
- Lutter contre les ventes à la sauvette et les activités illicites dans l'espace public.
- Réduire les conflits d'usage induits par certaines personnes en grande précarité sur l'espace public.
- Promouvoir une vie nocturne apaisée.

La répartition des interventions par fiche-action se fait comme suit : renforcer la sécurité des touristes (33%), réduire les conflits d'usage induits par certaines personnes en grande précarité sur l'espace public (SDF, familles à la rue) (30%) et promouvoir une vie nocturne apaisée (16%).

Monsieur CHEYRE présente les mêmes chiffres sous forme d'histogrammes : la part prise par les ILS (Infractions à la Législation sur les Stupéfiants) et les IPM (Ivresse Publique et Manifeste) dans la « prévention des conduites addictives », la part des différents délits dans la thématique « renforcer la sécurité des touristes » (vols, vols avec violences, coups et blessures etc.). La majorité des vols à la tire sont commis dans les transports en commun et très peu en surface. Il y a par ailleurs eu 227 interventions dans le cadre de la fiche « Réduire les conflits d'usage induits par certaines personnes en grande précarité sur l'espace public » et 122 dans le cadre de « Promouvoir une vie nocturne apaisée » dont 82 pour tapage nocturne et 40 pour des rixes. Pour les « Ventes à la sauvette et les activités illicites dans l'espace public » peu de procédure concernant la vente à la sauvette (11 interventions).

Le Marché Saint-Germain

Zones : Guisarde / Princesse / Mabillon

Actions entreprises

- Prévenir les conduites addictives et les conduites à risque (alcool).
- Réduire les conflits d'usage induits par certaines personnes en grande précarité sur l'espace public.
- Promouvoir une vie nocturne apaisée.

La répartition des interventions par fiche-action se fait comme suit : 61% pour les conflits d'usage induits par certaines personnes en grande précarité sur l'espace public, 26% qui concernent la promotion d'une vie nocturne apaisée et 13% pour les conduites addictives et les conduites à risque (alcool ou cannabis).

Les chiffres relatifs au nombre d'intervention pour les conduites addictives sont rassurants (12 interventions pour les ILS et 21 pour les IPM). « Réduire les conflits » constitue 151 interventions soit une grande part de travail des policiers. Les tapages nocturnes constituent 38 interventions contre 28 pour les rixes au regard de la fiche « Promouvoir une vie nocturne apaisée ». Là aussi, les chiffres sont rassurants.

Le Luxembourg / Observatoire

Zones : Le Luxembourg est sous la coupe du Sénat. Ce qui est important c'est donc le Lycée Montaigne et le square Marco Polo (nuisances)

Actions entreprises

- Prévenir les conduites addictives et les conduites à risque (cannabis)
- Renforcer la prévention situationnelle et la sécurisation des espaces ouverts au public
- Prévenir et lutter contre les infractions dans et aux abords des établissements scolaires

La répartition des interventions par fiche-action se fait comme suit : 65% concernent le renforcement de la prévention situationnelle et la sécurisation des espaces ouverts au public (patrouilles qui passent dans le square), 21% concernent la prévention des conduites addictives et les conduites à risque (cannabis) et 14 % concernent les infractions dans et aux abords des établissements scolaires.

Un détail chiffré est donné pour la prévention situationnelle et la sécurisation des espaces ouverts au public : il y a eu 167 interventions de sécurisation – sans compter les interventions qui n'ont pas été suivies par des mains courantes (si rien de grave). Il y a eu par ailleurs dans le cadre de la prévention des conduites addictives 85 interventions pour les ILS et 9 IPM. En ce qui concerne la partie de la prévention et lutte contre les infractions aux abords des établissements scolaires, les chiffres concernent le lycée Montaigne essentiellement. Il y a eu 62 interventions de la Mission de Prévention et de Communication : 1 527 élèves ont été concernés et 6 signalements ont été effectués par l'Éducation Nationale et transmis au Parquet de Paris.

La Passerelle des Arts

Secteur apaisé depuis 3 ou 4 ans.

Actions entreprises

- Renforcer la sécurité des touristes.
- Renforcer la prévention situationnelle et la sécurisation des espaces ouverts au public.
- Lutter contre les ventes à la sauvette et les activités illicites dans l'espace public.

La répartition des interventions par fiche-action se fait comme suit : 45% concernent le renforcement de la sécurité des touristes, 39% concernent le renforcement de la prévention situationnelle et la sécurisation des espaces ouverts au public et 16% la lutte contre les ventes à la sauvette et les activités illicites dans l'espace public

2) Étude des pôles d'action dynamiques

Actions entreprises et répartition des interventions par fiche action :

- Mieux partager l'espace commun : lutter contre les incivilités et prévenir les nuisances du quotidien (42,08%) 1 297 interventions.
- Réduire les conflits d'usage induits par certaines personnes en grande précarité sur l'espace public (26,44%), 815 interventions.
- Lutter contre l'insécurité routière (15,12%) 466 interventions.
- Lutter contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales (6,59%) 203 interventions.

- Prévenir et lutter contre les infractions dans et aux abords des établissements scolaires (5,65%) 174 interventions.
- Renforcer la sécurité des seniors (4,12%) 127 interventions.

Monsieur CHEYRE mentionne par ailleurs hors CPSA les comportements portant atteinte à la tranquillité publique. 1 294 interventions ont concerné les comportements dangereux, gênants et perturbants (soit 72% des interventions) et 504 ont concernés des violences, dégradations et atteintes au bien (28% des interventions). La répartition détaillée desdites interventions se fait comme suit :

- Perturbateurs – 783 interventions (47%).
- Tapages diurnes et nocturnes – 315 interventions (19%).
- Individus / véhicules suspects – 190 interventions (11%).
- IPM – 98 interventions (6%).
- Colis ou enveloppes suspects non explosifs – 88 interventions (5%).
- Différends et troubles du voisinage – 79 interventions (5%).
- Rixes sur voies / lieux publics – 77 interventions (5%).
- Ventes sauvette – 19 interventions (1%).
- Injures – menaces – 15 interventions (1%).

Pour information, Monsieur CHEYRE rappelle que pendant la période octobre 2015 – octobre 2016 il y a eu un recensement de 4 832 appels dont 1 490 au commissariat et 3 342 à Police Secours, avec un équipage engagé à chaque fois avec un temps d'interventions moyen de 7 minutes et 28 secondes (plus faible que le temps moyen parisien). 496 sont des appels fantaisistes.

Monsieur CHEYRE en a terminé pour le bilan d'activité.

Monsieur LECOQ prend la parole. Il affirme qu'il y a en effet une amélioration significative sur la Passerelle des Arts (fin de la mode des cadenas d'amour donc moins de touristes donc moins de vols).

Sur le marché Saint Germain, on note une activité positive dans un environnement qui s'est amélioré. Un gardiennage privé agit dans le cadre des arcades. On assiste par ailleurs à une montée en gamme des établissements dans la rue Princesse et alentour, avec une consommation d'alcool qui se fait de plus en plus à l'intérieur des établissements. Monsieur LECOQ demande à ce que les collaborateurs spécialisés de la police insistent auprès des établissements pour maintenir un environnement de qualité dans les rues concernées et une bonne gestion desdits établissements (niveau sonore, gestion des entrées et sorties, prix suffisamment élevés pour attirer une clientèle de qualité etc.). Un problème demeure à savoir la gestion d'évènements privés au sein d'établissements qui sont la cause de désagréments.

Monsieur LECOQ met en garde contre une population qui stagne et qui fait du repérage en vue de commettre des cambriolages. Monsieur LECOQ remercie et félicite les forces de police pour leur travail dans un le contexte difficile qu'est celui de l'état d'urgence. L'objectif des prochains mois sera de donner à la police des outils suffisants pour qu'elle puisse améliorer son action. Monsieur LECOQ remercie l'ensemble des présents et donne la parole à Madame BRASSEUR, substitut du procureur de la République, qui présente le bilan d'activité du Parquet.

Présentation du bilan d'activité du Parquet par Madame Laure BRASSEUR, substitut du procureur de la République, Parquet de Paris

Madame BRASSEUR déclare qu'une présentation de l'organisation du Parquet de Paris été faite l'an passé et qu'aucun changement n'est survenu depuis. Les effectifs ont été maintenus. Le Parquet compte 130 magistrats assistés de greffiers et de fonctionnaires. Celui-ci est organisé en 16 sections et Madame BRASSEUR travaille au sein de la section P20, section d'Action Publique Territoriale de Paris qui traite l'ensemble des affaires de droit commun dont la délinquance de droit commun dès lors qu'il n'y a pas flagrance. Il existe au sein de la section un bureau des enquêtes qui traite des affaires complexes. Un poste de magistrat référent a été créé en charge des infractions en périphérie du terrorisme, en lien avec le Parquet pour les affaires de terrorisme.

En termes de chiffres, peu de changements entre 2015 et 2016 pour le 6^{ème} arrondissement. P20 en 2015 avait été saisi de 599 procédures et fin octobre 2016, 585 procédures. Sur l'ensemble de la capitale, P20 avait dû traiter pour l'année 2015, 49 000 procédures, contre 54 937 procédures fin octobre 2016. Sur ces 54 937 procédures, 38 486 classées sans suite, 1 416 ont fait l'objet de mesures alternatives aux poursuites et le reste a fait l'objet soit d'une ouverture d'information soit d'un renvoi devant le Tribunal Correctionnel.

Madame BRASSEUR précise qu'il ne lui est pas possible techniquement de distinguer dans les 585 procédures qui concernent le 6^{ème} la typologie des différents délits.

Par ailleurs, concernant les violences conjugales, on note environ 200 000 procédures par an au Parquet pour l'ensemble de la Capitale. Il s'agit d'une priorité en terme de traitement en temps réel. Madame BRASSEUR précise que pour des violences conjugales, ni l'absence de plainte, ni le retrait de plainte ne font obstacle à l'engagement de poursuites. Il est demandé aux commissariats de remonter toutes les mains courantes au Parquet qui garde l'opportunité des poursuites. Les réponses pénales sont très différentes en fonction de la gravité, du contexte, de la durée des violences. La politique pénale du parquet ne met jamais en place de médiation qui imposerait une volonté de coopération, difficile à mettre en œuvre dans le cadre de violences conjugales. Des procédures alternatives sont possibles pour des cas isolés ou première instance de violences – stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales, mis en place dans le cadre d'un contrat signé entre le Parquet et la Ligue Française de la Santé Mentale, représentée par le Docteur Coutanceau. Ces stages permettent d'éviter la réitération des faits et d'apporter une réponse pédagogique quant au passage à l'acte. Le dispositif du TGD (Téléphone Grand Danger) est géré lui par la section du Parquet de traitement en temps réel. Le téléphone est destiné à des victimes habitants Paris avec leur accord. Il faut par ailleurs qu'il y ait absence de cohabitation entre la victime et l'auteur et que l'auteur ait déjà fait l'objet d'une interdiction d'entrée en contact avec la victime. La durée d'accès au TGD est de 6 mois, renouvelable une fois.

En octobre 2016, le Parquet disposait de 20 TGD ; 14 ont déjà été attribués sur l'ensemble de la Capitale.

Questions de la salle

Madame CHEVALIER exprime sa crainte face à des groupes qui commettent des incivilités notamment sonores sur la Place Saint-Michel et demande pourquoi n'arrive-t-on pas à engager des procédures à leur rencontre.

Monsieur CHEYRE répond qu'il y a saisi de matériel et éviction mais que parfois les interventions passent en 3^{ème} et 4^{ème} rideau en fonction des effectifs. Les personnes sur place sont passibles de contraventions.

Monsieur LECOQ évoque la question du droit à manifester qui est parfois compris dans des limites trop extensives.

Situation des familles à la rue Madame JUNG, substitut du procureur de la République, Parquet de Paris

Madame JUNG affirme que la question des familles à la rue est difficile en raison de la présence de très jeunes enfants. La section des mineurs du Parquet de Paris (section P4) est responsable de ces questions : elle traite à la fois des mineurs délinquants, des mineurs victimes d'infractions pénales et de mineurs en danger.

Madame JUNG rappelle que ce sont les quartiers les plus touristiques qui sont impactés par la question de protection et mise à l'abri des mineurs à la rue. Un protocole a été signé le 14 avril 2016 entre la Mairie de Paris, le Préfet de Police et le procureur de la République ; ce protocole décrit le mode opératoire à suivre. Un travail de repérage, d'approche et d'évaluation de la situation est engagé, puis de proposition d'hébergement et de solutions qui permettent l'insertion des familles avec une prise en charge sanitaire et sociale avec une scolarisation des enfants. En cas d'échec de prise en charge ou de situation de danger avéré pour les mineurs, un signalement est fait auprès de la CRIP qui transmet au Parquet. Les signalements sont traités en temps réel. Des OPP (Ordonnances de Placement Provisoire) peuvent être prises : les enfants en danger sont confiés provisoirement à l'aide sociale à l'enfance. Parallèlement, le juge des enfants est saisi.

Madame JUNG rappelle la nécessité que tous les acteurs travaillent de concert sur cette question. Elle rappelle également le rôle primordial de l'UASA (Unité d'Assistance Aux Sans-Abri) de la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP) qui a une très bonne connaissance du terrain.

Madame JUNG affirme qu'il est par ailleurs possible de judiciaireiser certaines affaires au titre de deux infractions pénales (si infraction caractérisée dans tous ses éléments) :

- l'exploitation de la mendicité d'autrui,

- privation de soins par ascendant (lorsqu'un majeur est en présence d'un enfant de moins de 6 ans sur la voie publique).

D'après Madame JUNG, le nombre d'affaires de ce type traitées à la section des mineurs de Paris est en hausse même si aucun cas n'a été constaté dans le 6^{ème} arr. en 2016 par rapport à 2015. La question se pose de savoir quels sont les circuits qui permettent à ces familles d'arriver en France. Les enquêtes permettent de mettre en évidence des liens entre services sociaux français et d'autres pays.

Intervention de Madame Ramona STRACHINARU, Unité d'Assistance aux Sans-Abri

Madame STRACHINARU précise que l'unité est rattachée à la DPSP. Elle compte 25 inspecteurs de sécurité, 2 travailleurs sociaux, 1 responsable et 2 adjoints, 1 coordinateur – migrants pour la mission qui vient de débiter (2016), une coordination « Familles à la rue » dont Madame STRACHINARU est en charge ainsi que des docteurs dont un docteur afghan et un érythréen. Le territoire d'intervention couvre tout Paris, dont les bois de Vincennes et de Boulogne, et quais, berges, tunnels, canaux. Les inspecteurs maraudent de 7h à 22h.

La mission spécifique de l'UASA, « Familles à la rue » est née du Pacte de Lutte contre la Grande Exclusion. L'UASA a pour mission principale de proposer des mises à l'abri pour les familles à la rue. Elle fonctionne en effectuant des maraudes en allant à la rencontre, pour établir une médiation socio-culturelle, qui permet d'être le lien entre ces dernières et les institutions. L'UASA oriente les familles vers le droit commun ou vers les acteurs compétents. Il s'agit de mettre à l'abri les familles, grâce au partenariat avec le SAMU social. Madame STRACHINARU précise qu'actuellement 500 personnes attendent une mise à l'abri contre 1 000 il y a deux semaines. Les familles les plus visibles sont d'origine roumaine (98%). Dans le 6^{ème}, les familles sont uniquement roumaine sur les axes principaux que sont : Saint-Michel, Saint-Germain / Odéon, Montparnasse. Après rencontre avec l'UASA, deux OPP ont été prononcées. Sur les deux familles concernées, l'une a décidé de rester en France, l'autre est rentrée en Roumanie.

Monsieur LECOQ explique que la difficulté qu'éprouvent certaines familles pour quitter le territoire est lié au fait que la mendicité leur rapporte suffisamment pour qu'elles aient envie de rester dans l'arrondissement. Le nouveau protocole permet aujourd'hui au Parquet d'effectuer des OPP. Monsieur LECOQ affirme qu'il y a de moins en moins de familles et que celles-ci sont « remplacées » par des hommes seuls, parfois avec chiens.

Monsieur LECOQ insiste sur la nécessité de pérenniser les actions quant aux « Familles à la rue ». Il pense qu'il serait bon d'avoir une équipe de la PP spécialisée dans cette thématique.

Monsieur CHEYRE est optimiste quant aux actions menées dans le cadre de cette thématique.

Monsieur ROUCHER de la DASES remercie tous les acteurs externes et internes. Il souhaiterait mettre l'accent sur l'intégration de certaines familles. Monsieur ROUCHER affirme également que la ville de Paris a réorganisé ses maraudes. Monsieur LECOQ

demande cependant à de la vigilance quant aux familles logées qui reviennent mendier. Il souhaite une opération sur le quartier de Montparnasse. Il précise que les familles ont chassé les sans-abri « classiques » de par la façon dont elles sont organisées.

Remerciements et clôture de la séance par Monsieur LECOQ.